COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

CONVENTION D'OBJECTIFS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
ANNEE 2013

N° …

Entre :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ayant son siège Hôtel de Région, 27 place Jules GUESDE, 13481 Marseille cedex 20, représentée par Monsieur Michel VAUZELLE, Président du Conseil régional autorisé à signer la présente convention par délibération n°……de la Commission permanente du … mars 2013 ;

ci-après dénommée
la Région d'une part,

Et

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ayant son siège administratif Les Docks, 10 place de la Joliette, Atrium 10.7, 13002 Marseille, représentée par Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil de communauté du 14 février 2013.

ci-après dénommée **la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,** d'autre part,

- Vu l'agenda 21, signé par la France lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre de Rio en 1992) et en particulier son chapitre 28 qui reconnaît l'importance fondamentale des collectivités locales dans l'application concrète du concept de développement durable ;

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- Vu la loi modifiée n° 95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;

- Vu la loi n°99-533 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT) du 25 juin 1999 ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole;

- Vu la délibération 06-114 du Conseil régional du 30 juin 2006 par laquelle la Région a approuvé les termes du protocole d'orientation à conclure entre la Région et chacune des structures porteuses de Conseil de développement du territoire régional souhaitant partager ces orientations ;

- *Vu la délibération 07-191 du Conseil Régional du 26 octobre 2007 par laquelle la Région a adopté les orientations pour la mise en œuvre de la politique territoriale;*

- *Vu la délibération URB1/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de développement de MPM;*

- *La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement ;*

Préambule

La Région Provence-Alpes-Côte-D'azur qui entend aider au renforcement de la démarche participative, soutient les Conseils de développement depuis leur création. La mobilisation des acteurs locaux est en effet un facteur déterminant dans la construction et l'organisation de ces territoires.

Après une phase d'aide à l'émergence des Pays et des agglomérations, 25 contrats de territoire ont été conclus pour la période 2004-2006 entre les territoires, l'Etat, les Départements (à l'exception des Bouches du Rhône) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les Conseils de Développement ont fait preuve durant ces périodes d'une expertise citoyenne dans le développement durable des territoires qui a favorisé l'innovation dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques et facilité leur appropriation.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

La Région a par ailleurs précisé lors de la séance plénière du 18 février 2011 son engagement en faveur d'une ambitieuse politique territoriale. Cette ambition est réaffirmée dans un nouveau cadre contractuel ; les Contrats de Pays 2011-2013 « vers des éco-territoires ».

Sur la base de la présente convention, la Région décide d'apporter son soutien et d'attribuer une subvention pour l'animation du Conseil de développement au titre de l'année 2013.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de renforcer la démarche participative sur le territoire régional.

Les conseils de développement doivent évoluer pour devenir de véritables instances de débats et de propositions au service du projet des territoires auxquels ils se rattachent.

Ils doivent pouvoir répondre à la nécessité de favoriser et d'encourager la participation la plus large et pertinente possible des acteurs locaux. Ils devront toujours davantage, être les garants démocratiques du cap stratégique fixé par leur territoire.

A cette fin, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend doter de moyens les conseils de développement afin qu'ils atteignent leurs objectifs.

Article 2 : Evaluation de l'action du Conseil de Développement Marseille Provence Métropole au titre de l'année 2012

2.1 Historique et fondements du Conseil de développement Marseille Provence Métropole

Né le 28 mars 2003, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a été créé pour suivre l'élaboration du Projet puis du Contrat d'agglomération 2000-2006 de la Communauté urbaine conformément à l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires du 25 juin 1999. Instance de dialogues et de débats entre des composantes issues de multiples horizons[1] qui n'ont que rarement l'occasion d'échanger, il a pour vocation d'enrichir la réflexion sur les grands enjeux du territoire grâce au croisement des compétences et des points de vue citoyens.

[1] Dirigeants d'entreprises, acteurs du logement et des transports, acteurs de la recherche et de l'innovation, représentants d'associations sportives, culturelles ou environnementales, représentants des habitants des communes membres et secteurs de Marseille…

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Par délibération du 22 juin 2009, la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole a réaffirmé l'utilité de son Conseil de développement et sa volonté d'en étoffer la composition, d'en élargir les missions et de renforcer ses liens avec la gouvernance MPM afin d'en faire un des organes privilégiés de la concertation sur son territoire.

Le Conseil de développement se veut un outil d'intelligence collective et citoyen qui participe à la création d'une vision d'agglomération sur des problématiques essentielles du développement durable telles que l'économie, l'habitat, les déplacements, l'environnement et la culture.

2.2. Rappel des objectifs et activités 2012 du Conseil de Développement

2.2.1 Fonctionnement du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole pour le mandat 2009-2014

Installé lors de la réunion plénière du 21 octobre 2009, le Conseil de Développement Marseille Provence Métropole a organisé depuis près de 154 réunions en commissions, 27 rencontres du Bureau et 8 assemblées plénières.

Il organise ses travaux en commissions thématiques, chacune animée par un Président. A ce jour, il compte 5 commissions permanentes qui se réunissent une fois par mois :

- Développement Economique, Enseignement Supérieur et Recherche ;
- Environnement, Cadre de Vie, Agriculture ;
- Déplacements, Grande Accessibilité ;
- Habitat, Solidarité ;
- Culture.

Une ou plusieurs Assemblées plénières permettent en cours d'année l'adoption par l'ensemble des membres par vote à main levée des contributions et avis portés par les commissions en présence d'élus et d'experts.

Ces travaux sont ensuite mis en ligne et transmis au Président de la Communauté urbaine, le cas échéant aux élus référents ainsi qu'aux services gestionnaires des projets concernés.

2.2.2 Une nouvelle dynamique pour 2012 centrée sur les problématiques métropolitaines

Arrivé à mi-mandat, le Conseil de développement a souhaité enclencher une nouvelle dynamique en repensant sa composition et en engageant de nouveaux cycles de travail dont la caisse de résonnance reste métropolitaine conformément à la feuille de route 2008 – 2014 adoptée en début de mandat.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Sa base sociologique a été repensée et élargie ce qui hisse le Conseil de développement au niveau de ceux des grandes agglomérations comparables (Bordeaux, Lille, et Lyon ...).

Démarré en début d'année, les réflexions des Commissions du Conseil de développement se sont centrées sur des aspects essentiels pour le développement durable du territoire tels que le développement économique, la cohésion sociale et les problématiques environnementales et culturelles.

Ce travail s'est pour partie organisé dans le cadre de saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui donneront lieu courant 2013 à la formulation d'un avis sur :

- Un projet de création de technopole maritime et portuaire ;
- Le Plan de Déplacement Urbain de MPM.

Le Conseil de développement a souhaité par ailleurs s'autosaisir de sujets essentiels pour le territoire en démarrant une réflexion sur :

- La cohésion sociale au regard des inégalités socio-spatiales ;
- Les innovations environnementales en milieu portuaire ;
- L'identité métropolitaine à travers une réflexion sur la manière de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à travers leur perception du territoire.

Tout au long de l'année 2012, un important effort de communication à destination des principaux acteurs du développement local et du grand public a été produit à travers :

- 2 nouveaux numéros de la lettre d'information du Conseil de développement ;
- Un site internet dédié mis en ligne fin 2011 et actualisé régulièrement ;
- Une page d'information dédiée sur le site internet de MPM ;
- De l'information mise en ligne sur le site internet de l'ACUF.

Afin de renforcer l'appropriation politique des travaux du Conseil de développement, les liens avec la Communauté urbaine ont été renforcés avec :

- Un déjeuner organisé entre le Bureau du Conseil de développement et le Président de la Communauté urbaine ;
- Un point d'information annuel sur les travaux du Conseil de développement envoyé par courrier à l'ensemble des élus du Conseil communautaire ;
- Des échanges réguliers entre le Président de la Communauté urbaine et le Président du Conseil de développement ;
- La participation de deux élus de la Communauté urbaine à chacune des assemblées plénières du Conseil de développement en fonction des thématiques retenues ainsi que du Président Caselli dans le cadre de la plénière consacrée à l'actualité métropolitaine.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Au cours de l'année 2012, plusieurs évènements ont été organisés en partenariat avec le Conseil de développement MPM :

- Les Universités d'été du Développement Local "Economie : le pouvoir des territoires" organisée par l'UNADEL qui a permis devant plus de 300 participants (élus, agents de développement, associations, collectivités, entreprises et universitaires…) de s'interroger, dans un contexte de crise et de mutations, sur l'opportunité d'un développement économique plus intégré du territoire et de ses ressources.

- Un congrès porté par l'Institut de la Méditerranée le 12 novembre 2012 intitulé « Politique et gouvernance urbaine à l'épreuve de la crise financière » dans le cadre du projet européen In.FLOW.ence, dont l'objet était d'échanger sur les bonnes pratiques en la matière au niveau de l'Union Européenne.

Enfin, en vue d'améliorer sa représentativité au niveau régional et national, d'échanger autour de travaux communs sur des problématiques partagées, et de promouvoir la démocratie participative, le Conseil de développement Marseille Provence Métropole a renouvelé son adhésion et son soutien financier au Réseau régional des Conseils de développement porté par l'association Territoires Citoyens et à la Coordination nationale des Conseils de développement (délibérations N°AEC 017-29/06/12 CC du 29 juin 2012 et N°AEC 012-689/12/CC du 26 octobre 2012).

Des travaux collectifs donnant lieu à la réalisation de textes sur les processus de métropolisation et sur la prochaine réforme territoriale ont été diffusés au bloc local, aux élus nationaux et aux membres du gouvernement dans la perspective d'un futur acte III de la décentralisation.

2.3 Participer avec les Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Comité de consultation Ouest Etang de Berre à la construction d'un projet métropolitain partagé.

Le Conseil de développement a poursuivi la réflexion initiée en juillet 2010 avec les Conseils de développement du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sur la question métropolitaine. Comme il s'y est engagé lors du 1er Forum le 5 mars 2011, le Comité de Consultation Ouest Etang de Berre a rejoint officiellement la démarche le 24 novembre de la même année. Afin d'élargir la réflexion à la bonne échelle, celle du bassin de vie, l'Agglopole Salon a été sollicité par courrier à son Président en date du 26 septembre 2012 pour se doter d'un Conseil de développement et rejoindre la démarche partenariale.

En outre, par lettre du 17 janvier 2012, le Conseil de développement du Pays d'Arles a annoncé son intention d'être associé à la réflexion en cours sous un statut à définir dès que sa démarche de restructuration sera achevée.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Assise sur des groupes de travail partagés et des temps de restitution entre élus et société civile, cette démarche a permis de dégager un large consensus sur la nécessité d'un projet de territoire partagé à l'échelle métropolitaine et de renforcer la place et la crédibilité de la société civile dans ce débat.

L'organisation d'un second Forum des Conseils de développement le 18 février 2012 à Marseille, initiative soutenue par l'Etat, a notamment permis autour d'une public de 300 personnes composé d'élus, membres de la société civile et de citoyens de présenter les projets prioritaires à mettre en œuvre dans le domaine des déplacements, de l'industrie et de l'innovation ainsi que les grandes orientations en matière de gouvernance.

Suite au Comité interministériel du 6 septembre 2012, les Présidents de Conseils de développement ont été invités par le 1er Ministre Jean-Marc Ayrault à prendre la parole collectivement lors d'un dîner avec la société civile pour échanger sur le projet de Métropole.

Dans la continuité, le Préfet en charge du projet métropolitain Marseille-Provence Laurent Théry a souhaité officiellement associer les Conseils de développement au processus concertation du projet de Métropole Marseille Provence :

- Dans le cadre d'un rendez-vous organisé le 28 novembre 2012 entre le Préfet L.Théry et les Présidents de Conseil de développement ;
- Dans le cadre des ateliers projets organisés par l'Etat ainsi que de la conférence métropolitaine du 21 décembre 2012.

Article 3 : Objectifs du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole pour 2013

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole entend poursuivre les objectifs généraux qui lui ont été assignés par la Communauté urbaine. Dans cette perspective, il s'attachera à :

- Structurer un espace de dialogue et d'échanges sur des problématiques essentielles du devenir de l'agglomération telles que l'environnement, l'habitat, les déplacements, le développement économique, etc ;
- Offrir des liens directs renouvelés avec les acteurs de la société civile dans toute leur diversité et œuvrer pour un meilleur taux de participation lors des différentes séances de travail du Conseil de développement;
- Renforcer la transversalité de l'approche des sujets pour permettre une approche globale des problématiques traitées en intégrant la dimension métropolitaine ;
- Renforcer les liens avec les instances de la Communauté urbaine et les élus communautaires pour faire remonter les préoccupations citoyennes.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Son plan d'actions 2013 sera articulé autour de 6 axes suivants :

3.1 Réorganisation du Conseil de développement en groupes de travail transverses.

Afin d'être en phase avec le processus de construction métropolitain piloté par l'Etat, le Bureau du 18 décembre 2012 a acté le principe de recentrer l'activité du Conseil de développement sur de grands enjeux transversaux susceptibles d'alimenter la réflexion métropolitaine. Les cycles de travail du Conseil de développement seront réorganisés en groupe de travaux transversaux qui viendront remplacer les 5 commissions thématiques existantes.

3.2 La réponse aux saisines de la Communauté urbaine

Comme pour les années précédentes, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole continuera d'associer son Conseil de développement à la définition de sa stratégie territoriale. Cette association se concrétisera par de futures saisines en fonction de l'actualité et des priorités de la Communauté urbaine.

D'ores et déjà, les avis relatifs au projet de création de technopole maritime et portuaire et au projet de révision du PDU seront établis premier semestre 2013.

3.3 La poursuite d'une réflexion du Conseil du Conseil de développement dans le cadre d'auto-saisines

3.3.1 Atlas participatif métropolitain en octobre 2013

3.3.2 Cycle de réflexion sur les disparités socio-spatiales et la solidarité urbaine

3.3.3 Cycle de conférences sur le rôle des nouvelles technologies environnementales dans le processus de croissance économique

3.3.4 Réflexion sur les écosystèmes et la gestion écologique du territoire à l'échelle métropolitaine

3.3.5 Opération de sensibilisation citoyenne sur le tri des déchets

3.4 Le développement des outils de communication

Afin de renforcer sa visibilité et la diffusion de ses travaux, le Conseil de développement poursuivra sa politique de communication avec :

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- L'édition trimestrielle de la Lettre du Conseil de développement ;
- Le développement et l'actualisation régulière du site internet du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- L'alimentation des sites internet de l'institution MPM et des partenaires (Association des Communautés Urbaines de France; agAM ...) ;
- L'harmonisation graphique de l'ensemble des productions du Conseil afin d'en améliorer la visibilité auprès des partenaires et citoyens ;
- L'organisation d'un stand aux rencontres nationales des Conseils de développement de Nantes le 14 et 15 février 2013.

3.5 Participation aux réseaux régional et national des Conseils de développement

Afin d'améliorer la visibilité des Conseils de développement et le portage au niveau national de ses travaux et préoccupations, le Conseil de développement MPM souhaite accroître son engagement au sein de l'association des Présidents de Conseil de développement et la Coordination nationale. A sa demande, la Communauté urbaine MPM s'est prononcée par délibération du 26 octobre 2012 sur le principe d'un soutien financier à hauteur de 10 000 € en faveur de ce réseau nouvellement constitué en association.

Le Conseil de développement MPM continuera en 2013 à s'investir de manière forte dans les réflexions collectives portées par la Coordination sur des sujets majeurs pour le développement durable des territoires. La reconnaissance de la société civile et le renforcement de la gouvernance participative, une organisation décentralisée plus lisible et efficace pour le citoyen ou encore le développement métropolitain font parti des objectifs prioritaires ciblés par la Coordination dans son plan d'actions 2013.

Il poursuivra enfin son soutien à la structuration du Réseau régional des Conseils de développement de Provence-Alpes-Côte-D'azur « Territoires Citoyens », en œuvrant pour une meilleure représentativité des territoires urbains, pour l'amélioration de la capacité d'action du réseau ainsi que pour une meilleure visibilité auprès des institutions et acteurs locaux.

3.6 La poursuite de la réflexion partenariale entre Conseils de développement sur le projet métropolitain

Remarque liminaire :

La démarche partenariale des Conseils de développement bénéficie d'un soutien financier de l'Etat. Elle ne figure qu'à titre informatif dans la présente convention afin de permettre à la Région d'avoir une vision globale des axes de travail 2013 du Conseil de développement MPM.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Pour l'année 2013, la feuille de route des Conseils de développement des Bouches-du-Rhône s'articule autour de trois grands axes : « sensibilisation, mobilisation, appropriation » :

- La sensibilisation des acteurs locaux par la mise en place de groupes de réflexion partagés sur des enjeux métropolitains essentiels pour le développement du territoire tels que le développement portuaire, la qualification et le renouveau industriel ;
- La mobilisation des grands acteurs institutionnels sur lesquels devraient s'appuyer la Métropole pour la mise en œuvre de sa stratégie en matière de déplacements et d'innovation économique par la mise en place de groupes d'appui au projet ;
- L'appropriation citoyenne du projet métropolitain par le biais de différentes actions de communication à destination des élus et des habitants.

Article 4 : Engagements liés à la convention

4.1. <u>Les engagements évaluables du Conseil de développement</u>

Le concours financier de la Région est destiné à permettre au Conseil de développement de Marseille Provence Métropole de développer et d'enrichir l'ensemble des objectifs généraux de l'article 3 et de poursuivre la réflexion et la mise en place d'initiatives, prioritairement selon les axes suivants :

- Les questions de prospective et de dialogue territorial avec la poursuite de la démarche partenariale des Conseils de développement sur l'enjeu d'un projet métropolitain partagé ;

- Les enjeux du développement durable à travers une réflexion sur le développement économique, les inégalités et la cohésion sociale et la préservation de l'environnement par une meilleure sensibilisation citoyenne ;

- Le renforcement des outils de communication (site internet, lettre du Conseil, ...) indispensable au dialogue avec la société civile et à l'information citoyenne.

4.2. <u>Les engagements de la Région</u>

Afin de permettre le développement de la démarche participative dans la conduite du projet de territoire tel qu'indiqué aux articles 1, 2 et 3, la Région apporte :

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- Au titre de l'année 2013 une aide financière de 30 000 € sur un montant subventionnable de 100 000 € ;
- Un accompagnement personnalisé de la démarche du territoire avec les élus de la Région référents pour le territoire, et avec un chef de projet territorial chargé d'assurer l'interface entre l'institution régionale, le Conseil de développement et l'intercommunalité ;
- Un appui au niveau régional à l'échange de pratiques, la capitalisation d'expériences et la mutualisation entre Conseils de développement.

4.3. Versement du concours financier de la Région

Le règlement de la participation de la Région s'effectuera de la façon suivante :

- Un premier versement correspondant à 70 % de la subvention dès la notification de la présente convention dûment signée par les parties ;
- Le solde, soit 30% du concours financier, après validation par la Région du rapport d'activités faisant état notamment des avancements et aussi des difficultés rencontrées et du rapport financier récapitulant les dépenses effectives de la période de référence dûment signé par l'instance habilitée. Sera joint à ce rapport un document explicitant les rôles, missions, modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de développement.

4.4. Suivi de la convention

La Région prend l'initiative d'inviter le Conseil de développement dans le dispositif de pilotage des conventions de programme.

4.5. Durée et modification de la convention

Elle est conclue au titre de l'année 2013. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties et sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et de sa notification.
A l'initiative de l'une des parties, elle peut être modifiée d'un commun accord par voie d'avenant signé selon les mêmes formes. Elle pourra également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 mois suivant sa date de notification.

4.6. Communication

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs de la Région doit respecter la charte graphique régionale, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du Code électoral.

4.7. Contrôle de la Région

La Région se réserve le droit de se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention. Ses services, ou toute personne mandatée par elle, pourront également se rendre sur place pour constater la bonne réalisation des projets soutenus. Elle pourra également diligenter toute enquête complémentaire (expertise comptable, audit…).

Fait à Marseille,
le 2013

Pour la Région Provence Alpes-Côte d'Azur Le Président	Pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Le Président	Pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole Le Président
Michel VAUZELLE	Eugène CASELLI	Jacques BOULESTEIX

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Marseille, le

Monsieur Michel Vauzelle
Président
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de région
27 place Jules Guesde
13 481 MARSEILLE Cedex 20

Objet : Conseil de développement de Marseille Provence Métropole : convention d'objectifs 2013 et demande de subvention afférente

Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté de Marseille Provence Métropole du 22 juin 2009 a pris la décision de relancer son Conseil de développement. Ce faisant, il a souhaité affirmer la nécessité d'associer les citoyens aux grandes orientations qui dessineront l'avenir de son territoire et favoriser ainsi l'essor d'une gouvernance participative.

Cette instance citoyenne, présidée par Jacques Boulesteix, a depuis lors organisé près de 154 réunions en commissions, 27 rencontres du Bureau, 8 assemblées plénières et produit de nombreux travaux qui ont enrichi nos politiques communautaires.

Véritable lieu d'ouverture et de dialogue, ce Conseil de développement bénéficie d'une convention d'objectifs avec la Région et de la subvention afférente qui se révèle un important soutien dans le développement de la démocratie participative en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est la Communauté urbaine, en accord avec les orientations prises par celui-ci, qui sollicite une subvention de

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

fonctionnement de 30 000 euros dans le cadre susmentionné et au titre de l'année 2013.

Dans cette perspective, vous trouverez ci-annexé la convention d'objectifs 2013 ainsi que le dossier de demande de subvention afférant. Il reprend les axes de travail de cette instance pour l'année 2013 articulé autour de :

- La poursuite du dialogue avec les Conseils de développement du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et du Comité de Consultation Ouest Etang de Berre afin de travailler avec l'Etat sur un projet métropolitain partagé à l'échelle du territoire "vécu" des habitants ;
- Le portage d'une réflexion en matière de développement durable en faveur d'un modèle économie attractif, d'une meilleure cohésion sociale et d'une sensibilisation citoyenne des problématiques environnementales et culturelles ;
- Le développement d'outils de communication visant l'appropriation citoyenne de ces sujets.
- Une participation active au sein des réseaux de Conseils de développement afin d'améliorer la visibilité de la société civile dans le débat public et le portage au niveau régional et national de ses réflexions.

Comptant sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

RELATIF A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013

ENTRE

LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

ET

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

DECEMBRE 2012

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Remarque liminaire

Cette demande de subvention est faite par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au nom de son Conseil de développement.

Contenu du dossier

Ce dossier vise à fournir aux services de la région l'ensemble des éléments nécessaires à l'examen et à l'instruction de la demande de subvention du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole.

A cet effet, il contient les éléments suivants :

- Une fiche synthétique contenant les renseignements utiles: Direction et personne en charge du dossier, coordonnées du demandeur ;
- Le rapport d'activités du Conseil de développement et le bilan financier de l'année 2012
- Le plan d'action et le plan prévisionnel de financement pour 2013 ;
- Les annexes du rapport d'activité :

Annexe 1 : Le calendrier des rencontres du Conseil de développement 2012
Annexe 2 : Les travaux réalisés par le Conseil de développement
Annexe 3 : Les documents relatifs à l'assemblée plénière du 1 octobre 2012
Annexe 4 : Un échantillon des outils de communication du Conseil de développement
Annexe 5 : Les documents relatifs à la démarche partenariale des Conseils de développement
Annexe 6 : Les travaux réalisés dans le cadre des réseaux de Conseils de développement
Annexe 7 : Les documents relatifs aux Universités d'été du développement local 2012
Annexe 8 : Le programme du congrès in.FLOW.ence

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Fiche synthétique : renseignements utiles

Identification du représentant légal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur Eugène Caselli
Président
Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

Identification de la Direction et de la personne chargées du dossier :

Direction Général Adjointe du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Mission Stratégie métropolitaine

Secrétariat Général du Conseil de développement
Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
04 95 09 50 41

Le responsable du dossier au sein de la Mission :

Nom : MARTINETTI Prénom : Thomas
Fonction: Chargé de mission
Tel : 04 95 09 50 01
Courriel : thomas.martinetti@marseille-provence.fr

Compte bancaire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole :

Nom du titulaire du compte : Recette des Finances Mars Municipale
Banque : Banque de France
Domiciliation : Banque de France Marseille

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30001	00512	C130 0000000	02

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

BANQUE DE FRANCE

RC PARIS B 572104891

Relevé d'Identité bancaire

TITULAIRE: RECETTE DES FINANCES MARS MUNICIPALE

DOMICILIATIO BDF MARSEILLE

Identification nationale (RIB)

CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00512	C130 0000000	02

Identification internationale

IBAN	FR42 3000 1005 1200 00H0 5001 849
Identifiant Swift de la BDF (BIC)	BDFEFRPPXXX

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
LE PRESIDENT
Date : Décembre 2012

RAPPORT D'ACTIVITE 2012
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE POUR LE MANDAT 2009-2014

Installé lors de la réunion plénière du 21 octobre 2009, le Conseil de développement Marseille Provence Métropole a organisé depuis près de 154 réunions en Commissions, 27 rencontres du Bureau et 8 Assemblées plénières.

Il organise ses travaux en Commissions thématiques, chacune animée par un Président. A ce jour, il compte 5 commissions permanentes qui se réunissent une fois par mois :

- Développement Economique, Enseignement Supérieur et Recherche ;
- Environnement, Cadre de Vie, Agriculture ;
- Déplacements, Grande Accessibilité ;
- Habitat, Solidarité ;
- Culture.

Une ou plusieurs Assemblées plénières permettent en cours d'année l'adoption par l'ensemble des membres par vote à main levée des contributions et avis portés par les commissions en présence d'élus et d'experts.

Ces travaux sont ensuite mis en ligne et transmis au Président de la Communauté urbaine, le cas échéant aux élus référents ainsi qu'aux services gestionnaires des projets concernés.

2. SYNTHESE DES ACTIONS REALISEES EN 2012

2.1 Une 2ème partie du mandat du Conseil de développement centrée sur les problématiques métropolitaines

Arrivé à mi-mandat, le Conseil de développement a souhaité enclencher une nouvelle dynamique en repensant sa composition et en engageant de nouveaux cycles de travail dont la caisse de résonnance reste métropolitaine conformément à la feuille de route 2008 – 2014 adoptée en début de mandat.

Sa base sociologique a été repensée et élargie ce qui hisse le Conseil de développement au niveau de ceux des grandes agglomérations comparables (Bordeaux, Lille, et Lyon ...).

Démarré en début d'année, les réflexions des Commissions du Conseil de développement se sont centrées sur des aspects essentiels pour le développement durable du territoire tels que le développement économique, la cohésion sociale et les problématiques environnementales et culturelles.

Ce travail s'est pour partie organisé dans le cadre de saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole qui donneront lieu courant 2013 à la formulation d'un avis sur :

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- Un projet de création de technopole maritime et portuaire ;
- Le Plan de Déplacement Urbain de MPM.

Le Conseil de développement a souhaité par ailleurs s'autosaisir de sujets essentiels pour le territoire en démarrant une réflexion sur :

- La cohésion sociale au regard des inégalités socio-spatiales ;
- Les innovations environnementales en milieu portuaire ;
- L'identité métropolitaine à travers une réflexion sur la manière de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à travers leur perception du territoire.

En présence du Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Eugène Caselli, l'Assemblée plénière du 1er octobre 2012 a permis de fixer le cap du Conseil de développement pour la seconde partie de son mandat et de présenter sa feuille de route afin de poursuivre la démarche partenariale des Conseils de développement sur le projet métropolitain.

Afin de renforcer l'appropriation politique des travaux du Conseil de développement, les liens avec la Communauté urbaine ont été renforcés avec :

- Un déjeuner organisé entre le Bureau du Conseil de développement et le Président de la Communauté urbaine ;
- Un point d'information annuel sur les travaux du Conseil de développement envoyé par courrier à l'ensemble des élus du Conseil communautaire ;
- Des échanges réguliers entre le Président de la Communauté urbaine et le Président du Conseil de développement ;
- La participation de deux élus de la Communauté urbaine à chacune des assemblées plénières du Conseil de développement en fonction des thématiques retenues ainsi que du Président Caselli dans le cadre de la plénière consacrée à l'actualité métropolitaine.

2.2 Les avis du Conseil de développement dans le cadre des saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

2.2.1 Contribution sur le projet de Plan de Déplacements Urbains

Par courrier du Président Eugène Caselli en date du 9 février 2012, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole a été saisi pour accompagner l'élaboration du futur Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté urbaine.

La Commission Déplacements, Grande Accessibilité a ainsi été étroitement associée à la concertation organisée dans le cadre de la révision du PDU de Marseille Provence Métropole. Cette dernière a travaillé au rythme d'une rencontre par mois depuis février 2012 à la lumière des documents qui lui ont été remis.

La Commission a adressé une première contribution afin de participer pleinement à la définition des orientations stratégiques et des scénarios opérationnels et ce, en amont de

l'approbation du projet de PDU. Ce travail s'est articulé autour d'observations et recommandations tant sur la méthode que sur les orientations du projet de PDU. Cette contribution a été réalisée le 12 octobre et transmise aux élus et techniciens en charge du projet PDU dont l'arrêt est prévu le 14 décembre 2012. La Commission rendra début 2013 un avis définitif avant le début de l'enquête publique.

Calendrier des rencontres :

- 28 février, 20 mars, 10 mai, 5 juin, 13 juillet, 19 septembre, 27 septembre, 24 octobre, 5 décembre 2012.

Auditions réalisées :

- Edouard Emptaz, Chargé d'études agAM ;
- Pascal Faucher du bureau d'études EURECA ;
- Sylvie Ferrarin, Chef de projet PDU à la Direction de la Mobilité et des Déplacements, MPM ;
- Laurence Hemerit, Directrice de la Direction de la Mobilité et des Déplacements, MPM ;
- Frédéric Héran, Maître de conférences en économie à l'Université de Lille 1 et Chercheur au CLERSE sur la place des modes doux dans la politique publique de déplacements durables ;
- Jean-François Richon, Chargé d'études, Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Urbaine, MPM ;
- Pierre Saracino, Directeur Métro-Tramway, MPM ;
- Vincent Tinet, Chargé d'études agAM.

Document :

- Contribution au Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole, 21 pages, 12 octobre 2012.

Point de vue et propositions de la Commission Déplacements, Grande Accessibilité:

CONCERNANT LA METHODE D'ELABORATION DU PDU 2012

- Choisir un périmètre d'études pertinent : l'espace métropolitain
- Réaliser rapidement un diagnostic actualisé sur les réseaux de transports en commun
- S'astreindre à l'avenir à une procédure d'évaluation et d'élaboration du projet avec les citoyens
- Mener un suivi régulier de l'exécution du PDU
- Inscrire la programmation des actions à 10 ans du PDU dans la perspective d'un projet à plus long terme
- Veiller à objectiver les choix d'investissements retenus et les coûts d'exploitation induits
- La nécessité d'une organisation plus lisible de la « fonction transport » et d'un portage politique fort

CONCERNANT LE CONTENU DU PROJET

- Définir plus précisément les objectifs du projet de PDU 2012
- Préparer à de nouvelles pratiques de mobilité en limitant l'usage de la voiture et en promouvant les modes alternatifs
- Affirmer l'importance stratégique des parcs-relais d'agglomération
- Améliorer l'accès aux stations métro et tramway

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- Mettre en œuvre une politique de stationnement cohérente avec les objectifs de diminution de l'usage de la voiture
- Renforcer les actions en faveur des modes doux
- Ouvrir le débat sur les choix de modes et de tracés en matière de TCSP
- Arrêter d'adapter la ville à l'automobile : quid des investissements en faveur de la voirie ?
- Saisir les enjeux de l'organisation du transport de marchandises et de la logistique urbaine et développer une stratégie volontariste et des outils de suivi

2.2.2 Opportunité de création d'un technopôle maritime et portuaire

Ce cycle de travail porté par la Commission Développement Economique, Enseignement Supérieur et Recherche se veut la poursuite d'une réflexion globale sur la question portuaire engagée en juillet 2011 à la demande du Président Eugène Caselli.

Après avoir rendu un premier avis le 5 décembre 2011 sur l'avenir industriel des bassins Est, la Commission a étudié en 2012 les possibilités de création d'un technopôle maritime et portuaire, en relation avec les activités du Grand Port Maritime de Marseille et l'étude scientifique du milieu marin.

Le Conseil de développement juge primordial que le territoire de la Communauté urbaine puisse tirer parti des avantages fournis par la présence du 1er port de méditerranée et la proximité avec la mer pour développer des innovations technologiques en relation avec les activités industrielles existantes (logistique, traçabilité, réparation navale) ou en devenir (étude du milieu marin, production d'énergie géothermique, plate-forme éoliennes flottantes, etc).

Un travail sur la base d'auditions à permis d'identifier deux filières susceptibles de jouer un rôle moteur dans le développement de ce technopôle : la réparation navale et les énergies renouvelables. Un travail d'identification des innovations technologiques capables de se greffer sur ces secteurs industriels a démarré ainsi qu'une réflexion sur la question centrale des qualifications et se poursuivra afin de permettre le rendu d'un avis sur la question début 2013.

Calendrier des rencontres :

- 24 janvier, 15 février, 20 mars, 15 avril, 4 juin, 11 juillet, 17 septembre, 16 octobre 2012.

Auditions réalisées :

- Serge Bornarel, Délégué Général des formations par alternance de l'Union des Industriels des Métiers de la Métallurgie (UIMM)
- Jean-Pierre Dos Santos, Directeur des formations par alternance de l'UIMM
- François Flory, Professeur des Universités, responsable du Centre de Moteurs thermiques à l'école Centrale de Marseille
- Fernandino Garré, PDG du Chantier Naval de Marseille
- Gilles Guichet, PDG du groupe Sud Moteurs
- Marc Ovanessian, PDG de International Technic Marine
- Pilippe Veyan, EDF Energies nouvelles

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

2.3 Contributions dans le cadre d'auto-saisines du Conseil de développement

2.3.1 Un développement portuaire respectueux de son environnement

La Commission Environnement, Cadre de Vie, Agriculture a étudié les sources d'innovations possibles en milieu portuaire en relation avec les nombreuses contraintes environnementales en vigueur pour un développement plus durable.

Une première série d'auditions auprès des responsables des services environnementaux du Grand Port Maritime de Marseille et de ses armateurs a permis de mettre en évidence que le respect des normes écologiques est devenu un facteur d'excellence réclamé par un nombre croissant de clients et un moyen de valoriser leur image de marque.

Cette convergence d'intérêts entre le monde économique et la protection de l'environnement est une des clefs du développement et de l'avenir de nos sociétés. L'exigence environnementale qui doit orienter les projets de territoire, à travers l'amélioration des performances de tous les secteurs d'activités traditionnels (construction urbaine, fonctionnement portuaire, industries, etc), permettra à terme de réaliser des économies d'énergie, mais aussi de créer de nouveaux marchés innovants, indispensables à la reprise économique.

La commission a débuté en septembre 2012 un travail d'investigation auprès des pôles de compétitivité et des entreprises innovantes locales (traitement des eaux de ballast, gestion des sédiments, etc). Ce travail sera prolongé en 2013 par une description comparative des ports précurseurs sur le plan écologique (à l'image du port de Long Beach à Los Angeles), ayant réussi à coupler exigences environnementales et performances techniques.

Calendrier des rencontres : 17 janvier, 8 mars, 26 avril, 24 mai, 13 juin, 4 septembre, 3 octobre 2012

Auditions réalisées :

- Jean-Michel Bocognano, Département Environnement et Aménagement du Grand Port Maritime de Marseille
- Christophe Daragon, architecte projet Ecocité/Euroméditerranée
- Philippe Challande, chargé de Mission Euroméditerranée et MP2013, Marseille Provence Métropole
- Stéphane Marcie, Directeur de l'Environnement et de l'Ecologie de Marseille Provence Métropole
- Vincent Ochier, responsable de la Mission "réduction et tri des déchets", Direction Générale des Services de Marseille Provence Métropole
- Julien Topenot, Chef du Service SSE Experts Groupe, Direction Sécurité, Sûreté et Environnement à la CMA-CGM

2.3.2 Réflexion sur les disparités socio-spatiales et les solidarités urbaines

La Commission Habitat, Solidarité a démarré début 2012 un nouveau cycle de travail sur les Solidarités urbaines, enjeu majeur pour le territoire communautaire, sujet à de fortes ségrégations territoriales et qui a été énoncée comme une compétence forte du projet de Métropole Aix-Marseille-Provence (cf : conclusions du CIACT 6/09/12). Sur ce territoire, la ville-centre concentre plus de 80% de la population intercommunale et se caractérise par un centre-ville ancien et paupérisé et de profondes inégalités entre les quartiers nord et sud.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

La solidarité urbaine se présente comme une problématique complexe qui recoupe notamment les notions d'égalité d'accès à l'emploi, à la formation, au logement, aux services publiques et au traitement de la grande pauvreté. Elle interroge ainsi les acteurs publics sur la nécessité de prendre en compte plus systématiquement la question de la solidarité dans la définition de ses politiques, et s'assurer que celles-ci ne participent pas à l'exclusion.

Après un temps d'appropriation nécessaire sur un sujet aussi complexe à travers l'audition d'acteurs publics et associatifs cités ci-après et un visite commentée des principaux sites de rénovation urbaine des quartiers nord, la Commission Habitat, Solidarité dispose à présent d'éléments de diagnostic éclairants sur l'ampleur et la nature des disparités socio-spatiales.

Calendrier des rencontres : 19 janvier, 16 février, 4 avril, 31 mai, 28 juin, 20 septembre, 18 octobre 2012

Auditions réalisées :

- Nicolas Binet, Directeur de Marseille Rénovation Urbaine
- Fathi Bouaroua, Directeur de la fondation Abbé Pierre PACA
- Eric Chaveau, Président de la Commission Développement économique, Enseignement Supérieur et Recherche, PDG Pebeo
- Laurence Diederichs-Diop, Directrice d'études au CCAS de Marseille
- Mario Fabre, Président du Conseil de développement Déplacements, Grande Accessibilité
- Jacques Podlejski, Chargé de mission, Mission Etudes, Observation et Prospective, Conseil Régional PACA
- Peggy Rousselot, Chargée d'études agAM
- Alexandre Sorrentino, EPAEM

Visite des principaux PRU des quartiers nord financés par l'ANRU le 31 mai 2012

- Evénement mené en partenariat avec l'association Architecture et Maîtrises d'Ouvrage Provence-Méditerranée (AMO)
- Visite commentée par Nicolas Binet, Directeur de Marseille Rénovation Urbaine
- 36 personnes
- 11 sites traversés (La Solidarité, Kallisté, La Savine, La Viste, Les Créneaux, Saint-Joseph Vieux Moulin, Flamants-Iris, Saint Barthélémy Picon/Busserine, Saint Paul, Vallon de Malpassé, Plan d'Aou)
- Historique et visite de la station Alexandre

2.3.3 Projet d'Atlas participatif métropolitain

La Commission Culture a souhaité bâtir un cycle de travail autour de l'identité et la culture métropolitaine afin de permettre une meilleure appropriation citoyenne de ce sujet d'actualité.

L'année 2012 a été consacrée à la préfiguration d'un projet d'atlas participatif de représentation du territoire métropolitain et de ses usages par ses habitants.

Les axes forts du projet ont été définis :

- Des ateliers participatifs organisés lors de l'année Capitale Européenne de la culture 2013 ;
- Un recueil des représentations cartographiques et de leur analyse à paraître à l'automne 2013 ;

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- Le principe du lancement d'une consultation pour assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation et l'édition du projet d'atlas.

Calendrier des rencontres : 12 novembre, 16 mars, 10 avril, 12 juin, 13 septembre, 23 octobre 2012

Auditions réalisées :

- Roger Malina, Directeur de l'Observatoire astronomique de Marseille Provence, co-directeur du pôle ASIL (Art-Science) de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées
- Baptiste Lanaspèze, Editions WildProject, concepteur du projet de GR2013
- Esther Salmona, architecte paysagiste, enseignante à l'École du paysage de Versailles et de Marseille, Agence Touriste
- Joëlle Zask, maître de conférences à l'Université de Provence (Epistémologie des sciences sociales, philosophie politique)

2.4 La structuration des outils de communication

2.4.1 La Lettre du Conseil de développement

Le Conseil de développement publie une lettre d'information qui restitue son activité et ses travaux de manière à sensibiliser les principaux acteurs des territoires aux réflexions de la société civile. Imprimée en 1 500 exemplaires, elle est envoyée aux forces vives locales (syndicats, associations, acteurs de la vie économique, acteurs de l'habitat, de la culture, de l'environnement, etc...) ainsi qu'aux autres agglomérations et Conseils de développement de France.

Au cours de l'année 2013, deux lettres d'information ont été éditées.

Documents :

- **Lettre du Conseil de développement n°7 (Janvier/mars 2012) "Faire renaitre la ville-port : une ambition au service de l'emploi métropolitain"**

- Dossier spécial sur la question portuaire et l'avenir industriel des bassins Est
- Retour sur l'assemblée plénière du 5 décembre 2011

- **Lettre du Conseil de développement n°8 (avril/Juin 2012) "Re-inventer l'habitat collectif"**

- Dossier spécial consacré au renouveau architectural du logement collectif en relation avec les recommandations du Conseil sur la politique foncière du territoire MPM.

2.4.2 Lancement d'une consultation pour la mise en forme de l'ensemble des productions du Conseil de développement et la création de modèles dédiés.

Afin d'améliorer la visibilité de ses productions, le Conseil de développement souhaite se doter d'une charte graphique spécifique déclinée à partir de son logotype crée en 2012. Un marché consacré à la mise en forme des productions du Conseil de développement et la création de modèles de document a été lancé septembre 2012. Les bases collaboratives avec le prestataire retenu, l'agence KLARTE ont été définis en novembre et la première tranche du marché concernant la création d'une charte graphique, la création de modèles et la mise en forme des derniers avis et contributions du Conseil de développement réalisée.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

2.4.3 Montée en puissance du site internet du Conseil de développement MPM

Le Conseil de développement Marseille Provence Métropole dispose d'un site internet dédié depuis novembre 2011. Articulé autour de 37 rubriques, celui-ci est régulièrement mis à jour et un effort particulier à été conduit sur son référencement. Ce site est consultable à l'adresse suivante : http://www.conseil-developpement-mpm.fr

Pour 2013, la création d'un « espace membres » permettra aux conseillers consultatifs d'accéder au calendrier des rencontres, aux derniers travaux, de télécharger les comptes rendus et de contribuer en ligne aux différents cycles de réflexions engagés. L'ensemble des productions du Conseil de développement sera remaquetée et disponible en téléchargement sur le site internet.

Site internet du Conseil de développement Marseille Provence Métropole :

Structuration :

- Un espace "institutionnel" qui présente le Conseil de développement, sa composition et son fonctionnement ;
- Un espace «Activité du Conseil » dédié aux cycles de travail en cours porté par les différentes Commissions thématiques et les assemblées plénières ;
- Un espace « grands débats » pour porter éclairage sur les grands enjeux du moment ;
- Un espace dédié à la réflexion métropolitaine et la démarche partenariale des Conseils de développement ;
- Une "bibliothèque citoyenne" qui rend accessible à tout citoyen un ensemble de documents intéressant le développement et l'aménagement du territoire pour une démocratie participative éclairée.

2.4.4 Alimentation des sites internet de l'institution MPM et des partenaires (Association des Communautés Urbaines de France; agAM ...)

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole dispose également de pages d'information sur :

- Le site de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le site de l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (agAM) ;
- Le site de l'Association des Communautés urbaines de France (ACUF).

Ces pages sont actualisées au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

2.5 La poursuite d'une réflexion partenariale des Conseils de développement sur un projet métropolitain partagé

Le Conseil de développement a poursuivi la réflexion initiée en juillet 2010 avec ses homologues du Pays d'Aix, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sur la question métropolitaine. Assise sur des groupes de travail communs et des temps de restitution entre élus et société

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

civile, cette démarche a permis de dégager un large consensus sur la nécessité d'un projet de territoire partagé à l'échelle métropolitaine et de renforcer la place et la crédibilité de la société civile dans ce débat.

2.5.1 Une démarche élargie au Conseils de développement du bassin de vie métropolitain

Comme il s'y est engagé lors du 1er Forum le 5 mars 2011, le Comité de Consultation Ouest Etang de Berre a rejoint officiellement la démarche partenariale des Conseils de développement le 24 novembre de la même année. Afin d'élargir la réflexion à la bonne échelle, celle du bassin de vie, le Président de l'Agglopole Salon a été sollicité le 26 septembre dernier afin qu'il dote l'intercommunalité d'un Conseil de développement et rejoigne la démarche partenariale en cours.

En outre, par lettre du 17 janvier 2012, le Conseil de développement du Pays d'Arles a annoncé son intention d'être associé à la réflexion en cours sous un statut à définir dès que ses démarches de restructuration seront achevées.

2.5.2 Organisation d'un second Forum des Conseils de développement « Construire le pôle métropolitain : la société civile propose »

Poursuivant la dynamique engagée entre la société civile et les élus, les Conseils de développement ont répondu à la commande des Présidents d'intercommunalité de formaliser le contenu d'une future institution métropolitaine. Un 2ème Forum organisé à Marseille le 18 février a permis autour d'une public de 300 personnes composé d'élus et de citoyens de présenter les projets prioritaires à mettre en place dans le domaine des déplacements, de l'industrie et de l'innovation ainsi que les grandes orientations en matière de gouvernance.

A. Une manifestation placée sous le signe de l'interactivité et de la participation citoyenne

Avec l'aide de l'agence de communication C0², un concept interactif de forum citoyen a été défini et mis en place.

Un site internet dédié conçu en amont de l'évènement a permis aux citoyens de se sensibiliser aux enjeux du débat, de s'inscrire et de poser en amont leurs questions dont certaines ont été reprises durant la manifestation.

La réalisation d'une série de témoignages-vidéos des membres des différents Conseils de développement sur les attentes et les préoccupations des habitants de chaque territoire représenté a permis de poser le cadre des échanges sur les thématiques identifiées : déplacements, développement économique et gouvernance politique.

Outre des interventions depuis la salle, les participants avaient aussi la possibilité de poser leurs questions par SMS. Ces dernières étaient alors retranscrites sur écran géant ce qui permettait au public de participer activement.

Durant la manifestation, des dessins humoristiques réalisés par l'artiste Luc Tesson ont été projetés afin d'améliorer la convivialité des échanges et la transmission des messages clés.

Afin de faciliter la diffusion des échanges auprès du grand public, un bilan de la manifestation et des « Actes du Forum » retranscrivant l'intégralité des débats ont été réalisés et mis en ligne sur le site de l'évènement.

Capture Film introductif à la table-ronde "Déplacements et Solidarité urbaine"

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Capture Film introductif à la table-ronde "Innovation, Industrie, Emploi"

Capture Film introductif à la table-ronde "Vers un pôle métropolitain opérationnel"

B. Une démarche pragmatique de construction par le projet

Les Conseils de développement ont rappelé qu'il ne s'agissait pas de débattre de la question institutionnelle mais bien d'avancer, de manière pragmatique en s'attachant aux projets prioritaires pour un développement équilibré du territoire car c'est bien « le contenu qui fera le contenant ».

Le message envoyé aux élus et à l'ensemble des acteurs du territoire est de « Penser et Agir métropolitain » en réalisant des projets métropolitains, en changeant l'organisation publique et en innovant dans les pratiques collectives. Devant l'attente voire l'impatience des acteurs de la société civile, les Conseils de développement ont souhaité à présent que les politiques se saisissent des projets proposés et les mettent en œuvre.

Jacques Boulesteix, Président du Conseil de développement Marseille Provence Métropole a résumé cette attente en trois mots : « Citius, Altius, Fortius » : plus vite avec un calendrier resserré et public, plus haut dans l'ambition métropolitaine définie, plus fort avec des grands projets qui nous renforcent.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Ce changement d'échelle dans l'ambition et la cohérence des projets est également indispensable pour capter les financements de l'Etat et de l'Europe. Les Conseils de développement ont donc insisté sur la question des moyens financiers, qui ne doit pas être envisagée sous le seul prisme de la fiscalité.

« Ces journées permettent de poser les problèmes, de donner du sens et fixer le cap. A nous de le tenir et d'avancer. » Eugène Caselli

FORUM DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT : BILAN DE L'EVENEMENT

300 participants (élus, techniciens, membres de la société civile)

Liste non exhaustive de grands témoins et personnalités invitées à prendre la parole :

- Yvon BERLAND, Président de l'Université Aix-Marseille
- Robert BOURDAREL, Directeur des transports au Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Jacques BUCKI, Maire de Lambesc
- Xavier DOMENACH, Chef d'entreprise, membre du bureau national du Centre des Jeunes Dirigeants, Président de l'IUT d'Aix-en-Provence
- Loïc GACHON, Maire de Vitrolles
- Patrick MAGRO, Premier Adjoint au Maire de Septèmes-les-Vallons, Vice-Président de MPM délégué au SCoT.
- Jean-Louis REIFFERS, Professeur d'économie
- Marc REVERCHON, Président du Conseil de développement du GPMM
- Philippe ROSAY, Président du Conseil de développement du Havre Estuaire
- Emilie ROYERE, Directrice du pôle de compétitivité Eurobiomed
- Claude VALLETTE, Conseiller Municipal délégué de Marseille et Président de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AgAM)
- Laurence VICHNIEVSKY, Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte-D'azur

Contenu du Cartable remis aux participants :

- Le programme détaillé du Forum
- Le manifeste des Conseils de développement « Penser et agir métropolitain pour des projets ambitieux »
- La contribution *« Construire le pôle métropolitain, la société civile propose », 48 pages*
- Un bloc-notes, un stylo logotypé

Autres outils de communication mis en place pour promouvoir l'évènement:

- Mise en place d'une charte graphique dédiée à la démarche partenariale
- Un site internet dédié http://www.forum-cdd.com/fr
- *Les Actes du Forum*, 46 pages
- Dessins réalisés par un caricaturiste projetés pendant l'évènement

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

2.5.3 Une crédibilité renforcée et une place affirmée dans le débat métropolitain auprès de l'Etat et des élus locaux

Le rôle d'éclaireurs et d'aiguillons des Conseils de développement dans la réflexion métropolitaine en cours leur a permis de devenir des interlocuteurs crédibles dans le processus de travail mis en place pour la création d'une Métropole Aix-Marseille-Provence.

Suite au Comité interministériel du 6 septembre 2012, les Présidents de Conseils de développement ont été invités par le 1er Ministre Jean-Marc Ayrault à prendre la parole collectivement lors d'un dîner avec la société civile pour échanger sur le projet de Métropole.

Dans la continuité, le Préfet en charge du projet métropolitain Marseille-Provence Laurent Théry a souhaité officiellement associer les Conseils de développement au processus de travail en vue de la création d'une Métropole Marseille Provence :

- Dans le cadre d'un rendez-vous organisé le 28 novembre 2012 entre le Préfet L.Théry et les Présidents de Conseil de développement ;
- Dans le cadre des ateliers projets organisés par l'Etat ainsi que de la Conférence Métropolitaine du 21 décembre 2012.

Livrables :

- Participation aux Ateliers « projets » du 5 décembre 2012
- Grilles compétences thématiques
- Note commune transmise à l'occasion du rendez-vous du 28/11/12 avec le Préfet L.Théry

2.6 Intégration aux réseaux régionaux et nationaux des Conseils de développement

En vue d'améliorer sa représentativité au niveau régional et national, d'échanger autour de travaux communs sur des problématiques partagées et de promouvoir la démocratie participative, le Conseil de développement Marseille Provence Métropole a renouvelé son adhésion et son soutien financier au réseaux régionaux des Conseils de développement porté par l'association Territoires Citoyens ainsi qu'à la Coordination nationale des Conseils de développement (délibérations N°AEC 017-29/06/12 CC du 29 juin 2012 et N°AEC 012-689/12/CC du 26 octobre 2012).

Des travaux collectifs donnant lieu à la réalisation de textes sur les processus de métropolisation et sur la prochaine réforme territoriale ont été diffusés au bloc local, aux élus nationaux et aux membres du gouvernement dans la perspective d'un futur acte III de la décentralisation.

Livrables :

- Contribution de la Coordination nationale des Conseils de développement, « *Pôles métropolitains : 1ère contribution des Conseils de développement* », 7 pages, 26 juin 2012
- Coordination nationale des Conseils de développement, « La place des citoyens et des instances de dialogue dans la réforme territoriale », 12 pages, 4 octobre 2012

2.7 Co-organisation d'évènements

2.7.1 Universités d'été du développement local les 12, 13 et 14 septembre 2012

Les Universités d'été du Développement Local organisée par l'UNADEL en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté urbaine et le Conseil de développement MPM ont accueilli à Marseille plus de 300 participants venus de toute la France : élus, agents de développement, associations, collectivités, entreprises et universitaires. Cet évènement national constitue chaque année un lieu d'échanges privilégié sur les stratégies territoriales et l'évaluation des politiques publiques.

L'édition de 2012 intitulée "Economie : le pouvoir des territoires" a permis de s'interroger, dans un contexte de crise et de mutations, sur l'opportunité d'un développement économique plus intégré du territoire et de ses ressources, qui n'est pas "un lieu mais un véritable milieu". Au regard des nombreuses initiatives locales du territoire, de nombreux leviers économiques existent (économie circulaire, économie sociale et solidaire, renforcement de l'ancrage de l'économie productive, métropolisation,…) et l'enjeu des échanges et des visites de terrain a été d'en évaluer les potentiels de développement.

Dans l'organisation de ces rencontres, le Conseil de développement MPM a apporté un appui technique et logistique conséquent qui s'apprécie notamment au regard des actions suivantes :

- Mise à disposition des espaces dédiés à l'évènement ;
- Participation à la construction du programme et des visites de terrain ;
- Relais de l'information auprès de ses membres et partenaires à travers différents supports de communication et mise à disposition d'un fichier de plus de 2000 contacts ;
- Interventions de ces membres et techniciens lors des ateliers et visites de terrain ;
- Organisation d'un cocktail pour les participants, au siège de MPM, palais du Pharo ;
- Réalisation de documents pour la mallette participants.

UNIVERSITE DU DEVELOPPEMENT LOCAL : BILAN DE L'EVENEMENT

200 participants (élus, techniciens, membres de la société civile)

Contenu du cartable remis aux participants :
- Programme de l'évènement
- Revue alternative économique
- Manifeste des Conseils de développement « Penser et agir métropolitain pour des projets ambitieux »
- Contribution *« Construire le pôle métropolitain, la société civile propose »* des Conseils de développement, 48 pages

Autres outils de communication mis en place pour promouvoir l'évènement:
- Un site internet dédié http://developpementlocal.org/
- La déclaration de Marseille
- Les Actes de l'université d'été du développement local 2012

2.7.2 Organisation du congrès in.FLOW.ence du 12 novembre 2012

L'Institut de la Méditerranée a organisé en partenariat avec le Conseil de développement MPM le 12 novembre 2012 au siège de MPM, un congrès intitulé « Politique et gouvernance urbaine à l'épreuve de la crise financière ». Cet événement s'insère dans le cadre du projet européen In.FLOW.ence, qui regroupe sept États-membres de l'Union européenne et vise à accroître la compétitivité des territoires en agissant sur la dynamique de la gouvernance urbaine qui régit les relations fonctionnelles entre les villes.

L'objectif du congrès était de mûrir une réflexion sur l'impact de la crise économique et financière sur les politiques urbaines et le modèle de gouvernance des villes méditerranéennes et de leurs agglomérations. Pour discuter de ces questions et partager leur expérience, étaient représentées des villes de la rive nord du bassin méditerranéen telles que Rome, Barcelone ou Ljubljana, ainsi que d'autres villes européennes fortes de leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance urbaine ou de gestion des transports à l'échelle métropolitaine comme Amsterdam. Le congrès était accompagné d'une exposition, qui a présenté des exemples régionaux de bonnes pratiques en matière de coopération à l'échelle d'un territoire.

Dans l'organisation de cette rencontre, le Conseil de développement MPM a apporté un appui technique et logistique conséquent qui s'apprécie notamment au regard des actions suivantes :

- Mise à disposition des espaces dédiés à l'évènement ;
- Participation à la construction du programme ;
- Relais de l'information auprès de ses membres et partenaires à travers différents supports de communication et la mise à disposition d'un fichier contacts de plus de 2000 noms ;
- Interventions de ces membres et techniciens lors de la manifestation.

CONGRES IN.FLOW.ENCE : BILAN DE L'EVENEMENT

100 participants (élus européens, techniciens européens, membres de la société civile)

Contenu du Cartable remis aux participants :

- Programme de l'évènement
- Présentation du projet in.FLOW.ence

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
LE PRESIDENT
Date : décembre 2012

PLAN D'ACTIONS 2013
DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

3. OBJECTIFS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE POUR 2013

Le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole entend poursuivre les objectifs généraux qui lui ont été assignés par la Communauté urbaine. Dans cette perspective, il s'attachera à :

- Structurer un espace de dialogue et d'échanges sur des problématiques essentielles du devenir de l'agglomération telles que l'environnement, l'habitat, les déplacements, le développement économique, etc. ;
- Offrir des liens directs renouvelés avec les acteurs de la société civile dans toute leur diversité et œuvrer pour un meilleur taux de participation lors des différentes séances de travail du Conseil de développement;
- Renforcer les liens avec les instances de la Communauté urbaine et les élus communautaires pour faire remonter les préoccupations citoyennes.
- Renforcer la transversalité de l'approche des sujets pour permettre une approche globale des problématiques traitées en promouvant une réflexion à l'échelle métropolitaine ;
- Renforcer les liens avec les instances de la Communauté urbaine et les élus communautaires pour faire remonter les préoccupations citoyennes.

Son plan d'actions 2013 sera articulé autour des 6 axes suivants :

3.1 Réorganisation du Conseil de développement en groupes de travail transverses.

Afin d'être en phase avec le processus de construction métropolitain piloté par l'Etat, le Bureau du 18 décembre 2012 a acté le principe de recentrer l'activité du Conseil de développement sur de grands enjeux transversaux susceptibles d'alimenter la réflexion métropolitaine. Les cycles de travail du Conseil de développement seront réorganisés en groupe de travaux transversaux qui viendront remplacer les 5 commissions thématiques existantes.

3.2 La réponse aux saisines de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Comme pour les années précédentes, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole continuera d'associer son Conseil de développement à la définition de sa stratégie territoriale. Cette association se concrétisera par de futures saisines en fonction de l'actualité et des priorités de la Communauté urbaine.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

D'ores et déjà, les avis relatifs au projet de création de technopole maritime et portuaire et au projet de révision du PDU seront établis premier semestre 2013.

3.3 La poursuite d'une réflexion du Conseil du Conseil de développement dans le cadre d'auto-saisines

3.3.1 Atlas participatif métropolitain

L'année précédente a été consacrée à définir les contours du projet et sa faisabilité à travers le recensement des initiatives et des techniques existantes. Une méthodologie a été arrêtée par la Commission culture en 2012 et devra entrer dans une phase opérationnelle avec la mise en place d'un groupe de travail dédié pour une livraison en automne 2013.

La création d'un observatoire ouvert du territoire dans lequel les citoyens seront mobilisés constituera la première étape de ce projet qui a pour ambition la réalisation à terme d'un atlas cartographiques citoyen du territoire et de ses usages.

Trois grandes étapes ont été définies :

- L'organisation d'ateliers participatifs lors de l'année Capitale Européenne de la Culture 2013 ;
- Le recueil et la sélection des représentations cartographiques à paraître à l'automne 2013 ;
- Le lancement d'une consultation pour assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation et l'édition du projet d'atlas.

Le support final de l'Atlas pourra être décliné en version papier (ouvrage), électronique (site web, cartes interactives), ou 3D (expo, maquette).

3.3.2 Cycle de réflexion sur les disparités socio-spatiales et la solidarité urbaine

La solidarité urbaine est une problématique complexe qui recoupe les notions d'égalité d'accès à l'emploi, à la formation, au logement, au transport, aux services publiques et au traitement de la grande pauvreté. Elle interroge ainsi les acteurs publics sur la nécessité de prendre en compte plus systématiquement la question de la solidarité dans la définition de ses politiques, et s'assurer que celles-ci ne participent pas à l'exclusion.

Après un temps d'appropriation nécessaire sur un sujet aussi complexe à travers l'audition d'acteurs publics et associatifs et la visite commentée par Nicolas Binet, Directeur de Marseille Rénovation Urbaine le 31 mai dernier des principales réalisations ANRU, le Conseil de développement a choisi de traiter cette question complexe de manière transversale (avec la mise en place d'un groupe dédié) afin

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

d'intégrer les dimensions du développement économique, de la formation et des déplacements et selon une approche bottom-up en s'appuyant sur les vécu et les problématiques des habitants (méthode de recueil de témoignages).

Un séminaire de restitution sera organisé en 2013 pour présenter le diagnostic établi et les premières pistes de travail proposées par le groupe. L'opportunité d'auditionner des personnalités extérieures et de voyage d'études pour observer ce qui se fait ailleurs devra être étudiée.

3.3.3 Cycle de conférences sur le rôle des nouvelles technologies environnementales dans le processus de croissance économique

Prolongeant la saisine officielle sur le Plan Climat en janvier 2011, le Conseil de développement a souhaité réaliser un travail d'inventaire des innovations locales en relation avec la protection de l'environnement afin d'en assurer la promotion auprès de la population. L'idée est de décrire de manière pédagogique les processus de transformation de la société par l'innovation à travers quelques exemples concrets d'innovations "vertes" agissant comme facteurs de croissance économique. Ces thématiques feront l'objet d'un cycle de trois conférences au cours du 1er semestre 2013, et seront animées par Gilbert Isoard, Directeur du Collège des Hautes Etudes en Environnement et Développement Durable – Méditerranée.

3.3.4 Réflexion sur les écosystèmes et de la gestion écologique du territoire à l'échelle métropolitaine

A l'heure où le contexte législatif évolue vers la mise en place d'une gestion stratégique métropolitaine des ressources et des problèmes écologiques du territoire, le Conseil de développement souhaite participer non seulement à l'identification et la valorisation des espaces naturels présents (rives de l'Etang de Berre et de Bolmon, littoral maritime, bassin versant de l'Huveaune, etc) mais surtout souligner leur interdépendance et la cohérence écologique qui les unit.

Un travail spécifique sera notamment engagé en relation avec le circuit de Grande Randonnée GR13, projet phare de l'année 2013 Capitale Européenne de la Culture créé par le collectif des artistes-marcheurs. Ce sentier relie en effet les milieux naturels et urbains sur plus de 360 kms de promenades balisés et permettra à la fois de découvrir la diversité des paysages métropolitains et de découvrir la faune et la flore locale à proximité.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

3.3.5 Opération de sensibilisation citoyenne sur le tri des déchets

Les résultats d'une enquête menée par le Conseil de développement en collaboration avec la Direction Générale des Services de Marseille Provence Métropole sur les pratiques citoyennes de tri des déchets a mis en évidence que :
- La part de la population qui trie ou aimerait trier ses déchets est non seulement minoritaire mais correspond aussi à un profil d'usagers spécifique, engagés par conviction dans une démarche volontaire sur le plan personnel ou sensibilisés aux problématiques de tri à travers l'orientation écologique de leurs activités professionnelles.
- Les deux principaux freins au tri des déchets évoqués au sein de cet échantillon de population sont le manque de clarté des consignes de tri et le défaut de matériel nécessaire à l'acte de tri.

Fort de ce constat et en conformité avec la campagne initiée par la Communauté urbaine, le Conseil de développement va lancer une action expérimentale sur un échantillon de 250 personnes, via le réseau accessible par ses membres.

Un kit de tri contenant à la fois les consignes de tri sur support pérenne (magnets) et les outils nécessaires à l'acte de tri (sac permanent) sera remis à un panel de 250 habitants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. A l'issue d'une expérimentation de 3 mois, les avis des utilisateurs seront recueillis (arrêt ou poursuite de l'acte de tri, raisons invoquées,…) et transmis à la Direction Générale des Services de la Communauté urbaine.

3.4 Le développement des outils de communication

Afin de renforcer sa visibilité et la diffusion de ses travaux, le Conseil de développement poursuivra sa politique de communication avec :

- L'édition trimestrielle de la Lettre du Conseil de développement ;
- Le développement et l'actualisation régulière du site internet du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole ;
- L'alimentation des sites internet de l'institution MPM et des partenaires (Association des Communautés Urbaines de France; agAM ...) ;
- L'harmonisation graphique de l'ensemble des productions du Conseil afin d'en améliorer la visibilité auprès des partenaires et citoyens ;
- L'organisation d'un stand aux rencontres nationales des Conseils de développement de Nantes le 14 et 15 février 2013.

3.5 Participation aux réseaux régional et national des Conseils de développement

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

Afin d'améliorer la visibilité des Conseils de développement et le portage au niveau national de ses travaux et préoccupations, le Conseil de développement MPM souhaite accroître son engagement au sein de l'association des Présidents de Conseil de développement et la Coordination nationale. A sa demande, la Communauté urbaine MPM s'est prononcée par délibération du 26 octobre 2012 sur le principe d'un soutien financier à hauteur de 10 000 € en faveur de ce réseau nouvellement constitué en association.

Le Conseil de développement MPM continuera en 2013 à s'investir de manière forte dans les réflexions collectives portées par la Coordination sur des sujets majeurs pour le développement durable des territoires. La reconnaissance de la société civile et le renforcement de la gouvernance participative, une organisation décentralisée plus lisible et efficace pour le citoyen ou encore le développement métropolitain font parti des objectifs prioritaires ciblés par la Coordination dans son plan d'action 2013.

Il poursuivra enfin son soutien à la structuration du Réseau régional des Conseils de développement de Provence-Alpes-Côte-D'azur « Territoires Citoyens », en œuvrant pour une meilleure représentativité des territoires urbains, pour l'amélioration de la capacité d'action du réseau ainsi que pour une meilleure visibilité auprès des institutions et acteurs locaux.

3.6 La poursuite de la réflexion partenariale entre Conseils de développement sur le projet métropolitain

Remarque liminaire :
La démarche partenariale des Conseils de développement bénéficie d'un soutien financier de l'Etat. Elle ne figure qu'à titre informatif dans la présente convention afin de permettre à la Région d'avoir une vision globale des axes de travail 2013 du Conseil de développement MPM.

Pour l'année 2013, la feuille de route des Conseils de développement des Bouches-du-Rhône s'articule autour de trois grands axes : « sensibilisation, mobilisation, appropriation » :

- La sensibilisation des acteurs locaux par la mise en place de groupes de réflexion partagés sur des enjeux métropolitains essentiels pour le développement du territoire tels que le développement portuaire, la qualification et le renouveau industriel ;
- La mobilisation des grands acteurs institutionnels sur lesquels devraient s'appuyer la Métropole pour la mise en œuvre de sa stratégie en matière de déplacements et d'innovation économique par la mise en place de groupes d'appui au projet ;

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

- L’appropriation citoyenne du projet métropolitain par le biais de différentes actions de communication à destination des élus et des habitants.

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

RAPPORT FINANCIER 2012

Le tableau ci-dessous se veut la présentation de l'exécution financière de la convention d'objectifs du Conseil de développement Marseille Provence Métropole. Il ne comprend pas les dépenses relatives à la démarche partenariale des Conseils de développement financées avec le soutien de l'Etat. Il présente de façon synthétique les dépenses engagées au titre de l'année 2012 sur la base du programme d'actions évoqué supra.

DEPENSES	MONTANT en EUROS	**RECETTES**	MONTANT en EUROS
ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Logistique des rencontres en Bureaux et en assemblée plénière - Voyages, missions du Conseil de développement - Auditions de personnalités extérieures	**15 000 €**	SUBVENTION REGION PACA liée à la convention d'objectifs avec le Conseil de développement	**30 000 €**
		AUTOFINANCEMENT MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	**70 000 €**
OUTILS DE COMMUNICATION - Site internet - 2 numéros de la lettre Conseil de développement - Autres publications - Création d'un logotype, harmonisation graphique de documents et création de modèles dédiés - Achats ouvrages	**65 000 €**		
ORGANISATION D'EVENEMENTS - Visite des sites ANRU localisés sur les quartiers nord de Marseille - Universités d'été du développement local, le 12,13 et 14 septembre 2012 - Séminaire Inflowence, le 12 novembre 2012 - Création clés USB logotypés pour les rencontres nationales 2013 des Conseils de développement à Nantes	**10 000 €**		
ADHESION AUX RESEAUX DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT	**10 000 €**		
TOTAL DES DEPENSES	**100 000 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**100 000 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2013

Il s'agit d'une version provisoire du plan de financement pour l'année 2013 établie afin de permettre aux services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'instruire le dossier. Ce dernier est susceptible d'évolutions en fonction des décisions ultérieures du Bureau du Conseil de développement Marseille Provence Métropole.

DEPENSES	MONTANT en EUROS	**RECETTES**	MONTANT en EUROS
ACTIVITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Logistique des rencontres en bureaux et en assemblées plénières - Voyages, missions du Conseil de développement - Auditions de personnalités extérieures	**22 000 €**	SUBVENTION REGION PACA Subvention sur convention d'objectifs avec les Conseils de développement	**30 000 €**
		AUTOFINANCEMENT MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	**70 000 €**
OUTILS DE COMMUNICATION - Maintenance et évolution Site internet - 3 numéros de la lettre Conseil de développement - Impression de documents - Publipostage de documents - Harmonisation graphique documents - Commande d'ouvrages	**37 500 €**		
ORGANISATION D'ACTIONS OU D'EVENEMENTS - Organisation de 3 Conférences « Greentech » grand public sur Marseille - Organisation d'un stand aux rencontres nationales des Conseils de développement à Nantes - Kit pédagogique de tri des déchets - Atlas pédagogique métropolitain	**30 500 €**		
ADHESION AUX RESEAUX DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT	**10 000 €**		
TOTAL DES DEPENSES	**100 000 €**	**TOTAL DES RECETTES**	**100 000 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 15 février 2013